PREPARATION CONCOURS ATTACHE TERRITORIAL

THEMATIQUE :
POLES DE COMPETITIVITE

Dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle, la France a lancé en 2004 une nouvelle politique industrielle.
Les pôles de compétitivité ont été créés pour mobiliser les facteurs clés de l'innovation, pour développer la croissance et l'emploi sur les marchés porteurs.

I/ Définition

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et une thématique donnée, des petites et grandes entreprises, des laboratoires de recherche et des établissements de formation.

Il a vocation à soutenir l'innovation, favoriser le développement de projets collaboratifs de recherche et développement particulièrement innovants. Il crée ainsi de la croissance et de l'emploi.

Chaque pôle et représenté et animé par une entité juridique propre (association). Les missions principales de cette association :
- élaboration et mise en œuvre de la stratégie générale du pôle ;
- coordination et sélection (labellisation) des projets de recherche
- communication du pôle, notamment à l'international
- évaluation des projets

A l'heure actuelle, trois phases ont été mises en œuvre dans la politique des pôles de compétitivité :
- 1ère phase : 2006 – 2008
730 millions d'euros
71 pôles labellisés

- 2ème phase : 2009 – 2012 « Pôles 2.0 »
1,5 milliards d'euros sur 3 ans

- 3ème phase : 2013 - 2018

II/ Les enjeux

L'industrie est un moteur de croissance pour l'économie française : elle est sa source principale d'innovation (90% des dépenses de R&D) et de compétitivité (80 % des exportations).

L'industrie française est confrontée à une **double évolution de l'économie mondiale** :

- **internationalisation des échanges et des processus de production** => pression concurrentielle constante
- **avènement d'une économie de la connaissance** dans laquelle l'innovation, la recherche sont les vecteurs principaux de la croissance et de la compétitivité.

C'est pourquoi une nouvelle politique industrielle qui combine mieux que par le passé, l'innovation et l'industrie est apparue nécessaire.

Le rapprochement des acteurs industriels, scientifiques et de la formation d'un même territoire constitue :
- **une source d'innovation** : la proximité stimule la circulation de l'information et des compétences et facilite ainsi la naissance de projets plus innovants
- **une source d'attractivité :** la concentration des acteurs sur un territoire offre une visibilité internationale
- **un frein aux délocalisations** : la compétitivité des territoires est liée à leur ancrage territorial grâce à la présence des compétences et des partenaires utiles.

III/ Les objectifs

La politique des pôles de compétitivité cherche à **accélérer la croissance de l'économie française et de ses entreprises par l'innovation**. Elle vise à **développer la croissance et l'emploi sur les marchés porteurs.**

Dépasser les schémas traditionnels de recherche et de production ;
Conforter des activités, essentiellement industrielles, à fort contenu technologique ou de création sur le territoire ;
Améliorer l'attractivité de la France, grâce à une visibilité internationale renforcée.

IV/ La stratégie

A partir d'une vision partagée entre les acteurs, chaque pôle de compétitivité élabore sa propre stratégie à 5 ans, ce qui lui permet :
- **concrétiser des partenariats**
- **faire émerger des projets collaboratifs stratégiques de R&D** qui peuvent bénéficier d'aides publiques
- **promouvoir un environnement global favorable à l'innovation** et aux acteurs du pôle (actions d'animation, mutualisation ou accompagnement des membres, ...)

V/ Les soutiens publics

L'Etat accompagne le développement des pôles de compétitivité avec les collectivités territoriales :
- en **octroyant des aides financières** aux meilleurs projets de R&D lors d'appels à projets
- en **finançant partiellement les structures de gouvernance des pôles**
- en **aidant financièrement des actions collectives** par l'intermédiaire de la DIRECCTE
- en **impliquant divers partenaires** : Agence nationale de la recherche (ANR), OSEO ou encore la Caisse des Dépôts
- en y focalisant les moyens nouveaux des centres publics de recherche.

VI/ La labellisation

Le label « pôle de compétitivité » est attribué par une décision du **comité interministériel en charge d'aménagement et de développement des territoires** (CIADT).

Ce comité présidé par le 1er ministre fixent les orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire.

Pour être labellisé, 4 critères sont déterminants :
- une stratégie de développement cohérente avec le développement économique du territoire du pôle
- une visibilité internationale suffisante
- un partenariat entre acteurs et un mode de gouvernance structuré et opérationnel
- une capacité à créer des synergies en matière de R&D

VII/ La 2ème phase « Pôles 2.0 » 2009 - 2012

Après l'évaluation positive de la 1ère phase de la politique des pôles de compétitivité, l'Etat décide d'affecter **1,5 milliard d'euros au lancement d'une deuxième phase**.

Outre la poursuite de l'accompagnement en R&D, la nouvelle phase comprend trois axes :

- **renforcement de l'animation et du pilotage stratégique des pôles** : mise en œuvre des contrats de performance (feuille de route stratégique qui doit préciser les domaines et thématiques prioritaires du pôle, objectifs technologiques et de marchés visés, objectif de développement du pôle et de son écosystème).

- **financement de projets structurants**

- **renforcer le développement de l'écosystème d'innovation et de croissance** (financement privé, déploiement à l'international, gestion prévisionnelle des emplois et compétences, ...)

- **recherche de synergie renforcée par l'ensemble des politiques et acteurs de soutien à la recherche et à l'innovation**

VIII/ La 3ème phase 2013 - 2018

L'ambition nouvelle est de se tourner davantage vers les débouchés économiques et l'emploi.

- **les pôles de compétitivité doivent devenir des « usines à produits d'avenir »** qui transforment les efforts collaboratifs des travaux R&D en produits, procédés et services innovants.

- **Renforcement de l'accompagnement des PME par les pôles de compétitivité dans 4 domaines** (relation avec la Région) : accès au financement privé, internationalisation, accompagnement des PME et anticipation des besoins en compétences.

- **Meilleure implication des acteurs de la formation**

- Pour les 6 années à venir, les objectifs de chaque pôle seront précisés dans un **contrat de performance individualisé**. Celui-ci détaillera les défis technologiques et d'innovation ainsi que les marchés-cibles associés que le pôle souhaite viser.

IX/ La Réunion

La Réunion est doté d'un pôle de compétitivité « **Agronutrition en milieu tropical** » (Qualitropic) à St Denis. => vocation nationale (décret de juillet 2007).

Projet abouti : Run Innovation
Assainir les eaux domestiques grâce à des stations d'épuration Bambou Assainissement dans les régions tropicales.
Les partenaires du projet ont été la CIRAD, Phytorem, pépinières Perrussot et la coopérative des producteurs de porcs à la Réunion(CPPR)